

—C'est presque une position sociale de nos jours, de parler français à la perfection.—J. Novicow.

# LE MADAWASKA

—Il n'est pas de plus grand gloire que de combattre pour la langue de la patrie.—Jean Dorât.

J.-G. BOUCHER, éditeur-proprétaire

ABONNEMENT: Canada \$1.50 Etranger \$2.00

Rédigé en collaboration.

## LETTRE PASTORALE ET MANDEMENT

de Monseigneur l'Evêque de Chatham, promulguant la Constitution Apostolique "Auspiciantibus Nobis"

Dans toutes les églises du diocèse on a lu au prône une lettre et mandement de St Grandeur Monseigneur l'Evêque de Chatham, promulguant la Constitution Apostolique "Auspiciantibus Nobis", relativement à l'année Sainte extraordinaire, proclamée par Sa Sainteté le Pape le XI à l'occasion du cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale. Cette constitution Apostolique, indique les conditions à remplir pour bénéficier des trésors spirituels de l'Année Sainte.

A l'aube de ce cinquantenaire de Notre sacerdoce qu'une faveur particulière de Dieu Nous donne de célébrer, rien ne pouvait nous être plus agréable à Nous, Père commun des fidèles, que de voir tous Nos fils unis à Nous, par la pensée et la prière, pour rendre grâce à Dieu et implorer les secours dont Nous avons besoin Nous-même ainsi que l'Eglise confiée à Nos soins et entourée de tant de danger. Grâce à cette aide divine tous et spécialement le clergé s'efforceront de fortifier ou de réprendre la foi chrétienne et de mener une vie plus sainte.

Ce Nous fut donc une joie profonde—d'autant plus profonde que le sentiment fut plus spontané et plus joyeux,—que l'unité merveilleuse de tous les vrais fidèles se réjouissant de cet heureux événement, se mettant à le célébrer dès les premiers jours par des prières publiques et privées et Nous adressant de toutes parts leurs vœux et souhaits. Cette manifestation si générale et si naturelle témoigne d'une piété filiale très vive; les enfants participent aux joies du Père comme à ses tristesses en vertu de cette affection qui domine toute vie familiale. C'est en effet la règle principale de la charité qu'elle s'exprime moins par les paroles que par les actes, et que ces actes consistent à mettre ses biens en commun pour le bonheur de tous.

### LES RAISONS DU JUBILE

En vertu de cette loi, Nous sentons le pressant besoin de faire participer autant que possible Nos fils à Nos richesses, de les appeler à se réjouir de Nos joies et, en ouvrant les trésors célestes dont la dispensation Nous est confiée d'ajouter à l'allégresse personnelle du Père la joie et le profit spirituel de ses fils.

C'est pourquoi à l'exemple de Nos prédécesseurs et en particulier de Léon XIII, Nous avons décidé l'indiction à l'univers entier d'une nouvelle année sainte, extraordinaire, sous forme de jubilé universel, qui durera toute l'année, c'est-à-dire jusqu'à la fin de décembre. Nous avons la ferme confiance en ouvrant largement, avec une libéralité paternelle, les trésors de l'Eglise pendant tout cet intervalle de temps, que tous les fidèles mettront avidement à profit ces moyens de salut, de manière à corriger leur conduite privée et la vie publique, à fortifier la foi et à exciter la piété. Si l'amour de la prière que, souvent et récemment encore, Nous avons recommandé se ramène dans le peuple chrétien, cette ferveur sera pour Nous et pour l'Eglise le meilleur secours en ces temps si durs que traverse la communauté chrétienne.

Dans le même dessein et avec le même espoir que Léon XIII, Notre prédécesseur d'heureuse mémoire, Nous proclamons aussi l'indiction d'un Jubilé "pour avertir tous ceux qui ont à cœur le salut de leur âme et les exhorter à se recueillir quelque peu et à relever vers le ciel leur pensée tournée vers les biens terrestres oeuvre salutaire non seulement pour le bien particulier des âmes, mais pour toute la société, car plus les particuliers progressent dans la perfection plus la vie publique gagne en honnêteté et en vertu."

Puisque cette année sainte a pour but de favoriser dans le peuple chrétien l'accroissement de la foi et de régler la conduite sur la loi de l'Evangile, il nous semble que le souvenir du jour où Nous avons reçu le pouvoir Sacerdotal soit un avertissement plus spécial pour tous ceux qui ont eu le même honneur et les engage à conformer toujours plus exactement leur vie à cette haute dignité. Enfin, Nous avons l'espoir que grâce à ses fruits multiples pour les fidèles et pour la société, le Jubilé apportera entière et parfaite la paix du Christ dans le règne du Christ.

Aussi, par la miséricorde de Dieu, Nous appuyant sur l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul, en vertu de ce pouvoir de lier et de délier que le Seigneur Nous a donné malgré Nos moeurs, et surtout la sainteté du clergé Nous accordons à tous et à chacun des fidèles de l'un ou l'autre sexe l'indulgence plénière de tous leurs péchés, en forme de jubilé général, depuis ce jour jusqu'à la fin de décembre de cette année, dans les conditions suivantes:

### LES CONDITIONS A REMPLIR

1.—Les habitants du diocèse de Rome et les étrangers venant à Rome:

1. Visiteront deux fois, soit le même jour, soit des jours différents, la basilique de Saint-Sauveur au Latran, celle de Saint-Pierre au Vatican et Sainte-Marie-Majeure; ils y prient pendant un certain temps aux intentions du Souverain Pontife exposées plus haut et en général pour la conversion des pécheurs, l'extirpation des hérésies et des schismes, pour la paix et la concorde de tous les chefs d'Etat, afin d'obtenir ainsi plus facilement l'exaltation, la prospérité et la liberté de l'Eglise catholique et de son chef, le Vicaire de Jésus-Christ.

2. Si la trop grande distance ou un autre empêchement raisonnable rendait difficile surtout pour les habitants de la banlieue, la visite de ces basiliques, Nous accordons aux confesseurs la permission d'autoriser leurs pénitents à se rendre à une église paroissiale ou à un oratoire public où l'on célèbre ordinairement la messe pour y accomplir les visites requises.

3. Deux jours en dehors de ceux où le jeûne et l'abstinence sont de précepte ils observeront le jeûne et l'abstinence selon les prescriptions du droit canon.

4. Ils feront une confession pour recevoir l'absolution de leurs péchés, en dehors de la confession annuelle de précepte, et une communion pieuse, en dehors de la communion pascale.

5. Enfin, ils donneront une aumône selon leur faculté et leur piété, en prenant l'avis de leur confesseur, en faveur d'une oeuvre pie, Nous recommandons en particulier l'oeuvre

### de la Propagation et de la Préservation de la Foi.

II.—En dehors de Rome, dans tout l'univers, nous prescrivons deux visites, faites le même jour ou à des jours différents, dans trois églises ou oratoires publiques où l'on célèbre au moins habituellement la messe; l'Ordinaire du lieu les indiquera par lui-même ou par son délégué; s'il n'y a pas ici ou là tant d'églises, on fera trois visites dans chacune des deux églises ou six dans l'unique église. Il faudra de plus accomplir avec soin les oeuvres prescrites plus haut.

III.—Pour ceux qui, soit à Rome soit ailleurs, voudraient faire les visites en commun, ce s'entend en procession, sous la conduite du curé ou d'un prêtre désigné à cet effet, l'Ordinaire pourra, comme il le jugera sage, réduire encore le nombre des visites.

IV.—On pourra accomplir ces visites en partie dans un diocèse, et en partie dans un autre diocèse; à l'intérieur d'un même diocèse, les uns dans un lieu et les autres dans une paroisse différente, mais toujours dans les temples légitimement désignés pour chaque lieu.

V.—Si les fidèles étaient empêchés pour un motif juste et raisonnable d'accomplir l'une des oeuvres prescrites ou même le tout, les confesseurs pourront les en dispenser en commuant ces oeuvres en d'autres.

VI.—Tous les religieux et tous ceux qui sont désignés sous ce nom dans la IIe partie du IIe livre du Code de droit canonique peuvent obtenir dispense en particulier ou en commun auprès de leurs supérieurs immédiats, les oeuvres prescrites étant commuées en d'autres qui pourtant ne sont pas déjà de précepte: les membres des Conférences religieuses laïques s'adresseront, pour cette dispense, au prêtre qui les dirige au for externe et, en cas de besoin chacun à son propre confesseur. (A suivre)

### Billet du Jeudi

### ECRIVONS CORRECTEMENT

### COMMENT ADRESSER LES ENVELOPPES

Le nom de la plus vieille paroisse du comté de Madawaska de cette paroisse-mère qui a vu s'élever tout autour d'elle les clochers de nos nombreuses paroisses madawaskiennes, est celui que l'on écrit généralement le plus incorrectement.

On voit ce nom écrit de toutes manières: à l'anglaise ST. BAZIL, ou encore ST. BASIL comme il apparaît sur la plaque indicatrice française du bureau-de-poste de cette paroisse; on écrit encore ST. BASILE, ou ST. BAZILE.

Le nom du patron de cette paroisse s'écrit SAINT BASILE; employé pour déterminer un endroit, une paroisse, il s'écrit avec un trait d'union SAINT-BASILE, ou moins bien en abréviation, ST-BASILE.

On pourrait ajouter les mêmes remarques pour ST-LEONARD. Plusieurs écrivent ST. LEONARD, c'est la manière de l'écrire en anglais. Mais il n'y a aucune raison pour écrire ST. LEONARDS. Pourquoi ce "s" que l'on voit aussi très souvent dans CLAIR, que plusieurs écrivent même dans les documents publics: CLAIRS.

L'abbé Blanchard, dans sa brochure "Le bon français en affaires" nous enseigne:

1. Ne jamais mettre de point après les abréviations St, Ste ave, Mme, Mlle, Dr, Me (maitre), Frs, Chs, Ths, parce qu'elles contiennent la dernière lettre du mot complet.

2. Lorsque plusieurs mots réunis désignent une seule localité et forment ainsi un nom propre, il faut les unir par un trait d'union: paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

3. On écrit: Monsieur le docteur et Madame C., et non M. et Mme le docteur C. Les mots "Monsieur, Madame, Mademoiselle" ne doivent pas s'abréger sur les enveloppes (M., Mme, Mlle). Il faut les mettre tout au long.

4. Quand on écrit à un ecclésiastique (ne pas dire "monseigneur prêtre"), on fait précéder le nom du mot "abbé": Monsieur l'abbé un tel, s'il s'agit d'un prêtre séculier ou d'un séminariste. Le mot "révérend" ne s'emploie qu'en parlant des pasteurs protestants ou des membres des ordres religieux.

5. L'équivalent de c-o (care of) est Aux soins de... ou Chez.

6. Si le destinataire habite la même ville que l'expéditeur, l'enveloppe doit porter les mots "En ville" et non "Town".

7. Boîte postale est une mauvaise traduction de "Postal box". On dit simplement: casier.

8. L'abréviation anglaise de comté est Co. qu'il ne faut jamais employer en français. Mettons dans

### G. N. TRICOCHÉ

### VARIETES

### LES CELEBRITES DANS L'INTIMITE

Nous aimons à nous représenter nos écrivains, acteurs et athlètes favoris dans un cadre plus ou moins idéal forgé par notre administration. Il ne nous semble pas possible que ces gens-là soient comme nous, vivent comme nous, ou même marchent et mangent comme le commun des mortels. Aux yeux des masses, un auteur tel que Dickens ou une étoile du cinéma quelconque sont entourés, dans leur vie privée, d'une sorte d'aurole qui les sépare autant de leurs admirateurs que s'ils étaient dans une autre planète. Mais aussi quel désappointement lorsque la réalité des faits se révèle, implacable et brutale! Combien de fanatiques de Victor Hugo, qui ont vu le grand poète pour la première fois sur le déclin de sa vie, ont reçu un choc inoubliable en se trouvant en présence d'un vieillard lourd, d'apparence plutôt poncive, avec une certaine dose de pose! Ils ne s'étaient nullement représentés ainsi l'auteur de "Notre Dame de Paris" et des "Misérables". Jules Verne, le fantasiste par excellence, devait être, d'après ses lecteurs, un homme d'allures cavalières, dont le visage refléterait

l'audace et l'originalité. Or un écrivain d'esprit nous dépeint sa profonde désillusion quand on lui montra, un soir d'hiver, sur un boulevard d'Amiens un vieux monsieur voûté, boitillant, la barbe enfouie "dans un cache-nez" donnant l'impression d'un bureaucrate quelconque en retraite. Les gens qui s'étaient tortués de rire en lisant "La Famille Ballard", et d'autres romans de Paul de Kock, et qui invitaient l'auteur dans l'espoir d'être éblouis par son esprit pétillant, tombaient des nues en présence d'un bourgeois réservé, morose, que rien, dans un salon, ne pouvait dérider. Pierre Loti, l'immortel auteur de "Mon Frère Yves" et de "Mme Chrysanthème", était absolument terne en société. Nous avons eu, personnellement l'occasion de nous trouver un jour en relations d'affaires avec Alphonse Daudet: ce petit homme myope, timide, gauche, qui paraissait totalement éclopé par une épouse majestueuse... était-ce bien l'auteur si fin et brillant de "Numa Roumestan", le désopilant créateur de "Tartarin"?

George Nestler Tricoché.

Achetez les Marchandises ANNONCEES Comparez et Choisissez.

PASSIM.



NEW BRUNSWICK

## Une Demande de Cooperation

Faite par le Département des Travaux Publics du Nouveau-Brunswick.

Les Grandes Routes de la province du Nouveau-Brunswick représentent un placement de plus de vingt millions de dollars, et des millions s'ajoutent à ce placement chaque année.

Près d'un million de dollars est dépensé chaque année pour l'entretien des routes du Nouveau-Brunswick. Ce montant est considérable, mais il serait beaucoup plus élevé si ce n'était la coopération du public qui commence à réaliser la nécessité d'un soin et de sens commun dans l'emploi des routes, qui sont les avenues du commerce, de l'industrie et des amusements.

Le Département des Travaux Publics apprécie le fait que la majorité des citoyens savent obéir à la loi et ne veulent pas endommager ou détruire les routes. Parfois, cependant, il y en a qui labourent dans la boue avant que les routes soient légalement ouvertes à la circulation avec le résultat que les dommages causés coûtent des milliers de dollars en réparation.

### On Demande Votre Aide

Pour préserver les routes—votre propriété—La loi défend la vitesse excessive et les charges trop pesantes.

Pour la coopération volontaire de ceux qui emploient les routes,

VOUS AIDEREZ, N'EST-CE-PAS? MERCI!

Le Département des Travaux Publics du Nouveau-Brunswick

L'HON. D. A. STEWART, MINISTRE.

le Département des Travaux publics du Nouveau-Brunswick se propose d'exposer au public, par la voie des journaux de la province, les raisons pour lesquelles les règlements dans l'emploi des routes sont dans l'intérêt de l'automobiliste et du public en général. Il sollicite l'aide et la coopération automobilistes et des autres corps publics et des individus qui s'intéressent aux affaires publiques.

### Ne Sudchargez pas Maintenant

A cette période de l'année les fondations des meilleures routes sont bouleversées par les charges trop pesantes et la désaggrégation suit. Plusieurs de nos routes sont actuellement dans un état poreux et mou; la grande vitesse et les charges pesantes sont spécialement destructives.

Vous êtes requis de faire votre part dans votre propre intérêt, dans l'intérêt de vos concitoyens et du public en général. En plus de solliciter votre coopération, nous vous avertissons que les infractions à la loi seront sévèrement punies.